



Principaux indicateurs

Forme de l'Etat : Monarchie parlementaire

Population : 5,4 millions d'habitats (2021)

PIB/Hab : 62 628 (2021) et 5ème PIB/Hab au monde (2019)

PIB : 372 566 millions €, 29ème mondial (2019)

Superficie : 324 000 km² (+ Svalbard : 62 700 km²)

Taux de chômage : 5% (janvier 2021)

Taux d'inflation : 3,33% (février 2021)

Exportations norvégiennes vers l'Europe : 54,1 milliards €, soit 80,6% (2019)

Importations norvégiennes depuis l'Europe : 51,6 milliards €, soit 64,9% (2019)

Stock d'IDE entrants : 145 932 millions € (2019)

Prévision de croissance 2021 : entre 2,1% et 4,5%

Sources : OCDE, *countryeconomy*, *tradingeconomics*, *inflation.eu*, *tresoreconomie.gouv*, *SSB*, Banque mondiale, Commission européenne, Statista



PRESENTATION ECONOMIQUE DE LA NORVEGE

La Norvège est un pays hautement développé, à l'industrie performante et à l'économie ouverte, tournée vers l'exportation. Le pays est très en avance en matière de transition écologique et de digitalisation. S'il se classe parmi les plus riches au monde, il s'enorgueillit également des scores atteints pour ce qui est du niveau de vie de ses habitants, de leur espérance de vie, de la santé publique et de la qualité du logement.

A la faveur de finances publiques très saines, d'institutions politiques et économiques stables et d'une situation sanitaire maîtrisée, l'économie norvégienne devrait se relancer rapidement après la crise liée à la pandémie de Covid-19 (croissance du PIB de 3% en 2021 et 3,9% en 2022 selon les prévisions).

Le haut niveau de prospérité matérielle du pays est dû, pour une part, à l'abondance de ressources naturelles, et pour l'autre, au fait que la Norvège participe aux échanges industriels de l'Europe occidentale. La Norvège a activement mis en oeuvre les mesures de restructuration nécessaires à sa croissance économique. L'importance des investissements destinés aux équipements de production ont également contribué à favoriser la croissance.

La Norvège n'est pas membre de l'Union Européenne (UE), mais elle est partie prenante dans le marché unique européen en tant que signataire de l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE), qui réunit les Etats membres de l'UE et ceux de l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE). La Norvège encourage les investissements étrangers et le climat pour les investissements est très positif.

Bien qu'ayant un marché domestique étroit, la Norvège possède de nombreux atouts tels que sa localisation au sein d'une région prospère, sa population qualifiée et polyglotte, son économie à la pointe de la modernité et ses ressources énergétiques. La Norvège présente un climat des affaires particulièrement satisfaisant, illustré par sa 7ème place sur 190 pays dans le classement Doing Business 2019 établi par la Banque Mondiale.

Sources :

1. Extrait de l'Encyclopédie Norvégienne publiée aux éditions Aschehoug et Gyldendal
2. BNP Paribas TRADE Solutions
3. Doing Business / World Bank
4. SSB

LES SECTEURS PORTEURS

L'ENVIRONNEMENT

Malgré ses importantes ressources en hydrocarbures et en hydroélectricité, la Norvège est active dans la prise de mesures visant la protection de l'environnement. Le Gouvernement norvégien a renouvelé son engagement en établissant des cibles ambitieuses concernant le contrôle des gaz à effets de serre :

Devenir carboniquement neutre en 2030, soit 20 ans plus tôt que ce qui avait été prévu précédemment.

Plus aucune voiture neuve ne pourra émettre de CO₂ à Oslo dès 2025. La Norvège vise donc l'arrêt de la vente de véhicules à essence d'ici 2025. En 2020, 54,3% des voitures neuves vendues étaient des voitures électriques. De manière générale, la Norvège est très avancée dans le domaine des transports non-polluants.

Depuis la loi entrée en vigueur le 1er juillet 2010 en Norvège : tous les bâtiments de plus de 500 mètres carrés doivent couvrir au moins 60% de leurs besoins énergétiques par des sources renouvelables. Cette nouvelle réglementation signifie en pratique que les bâtiments qui ne sont pas déjà alimentés par le réseau de chauffage existant auront le choix désormais entre des pompes à chaleur et les bioénergies. Il existe de réelles opportunités pour les entreprises françaises dans les domaines de la capture et stockage de CO₂, le traitement des déchets, l'éco-construction, les technologies favorisant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (éolien, éoliennes offshore, solaire, marémotrice...) mais également dans les NTIC notamment avec le concept des Smart Cities qui est en plein développement en Norvège conciliant ainsi les besoins grandissant de mobilité et les objectifs incontournables de réduction des émissions carbonées.

ENERGIE

Secteur off-shore : Pétrole & gaz

Aujourd'hui, la Norvège est classée comme 15ème producteur de pétrole et 3ème producteur de gaz au monde. Si la production de pétrole a chuté ces dernières années et ne couvre que 2% de la demande mondiale, la production de gaz, quant à elle, a augmenté et dépasse la production de pétrole, couvrant aujourd'hui 20 à 25% des besoins européens.

Les perspectives du secteur restent bonnes ; la qualité du pétrole extrait, l'âge des puits, le coût d'extraction et les technologies dont la Norvège dispose, font que les experts sont, sur la prochaine période de 30-40 ans, optimistes pour la santé du secteur. Le secteur a besoin de compétences très élevées et de matériel très avancé. La Norvège est en fait leader sur le marché des technologies sous-marines, des pipelines et des plates-formes flottantes ; technologies dont l'utilisation augmente. En outre, le gouvernement accorde de nouveaux permis de prospection chaque année ; en 2021, Equinor, Total E&P Norge (filiale de Total) et Vår Energi (filiale de Eni) annoncent avoir découvert un gisement de pétrole et gaz dans un nouveau segment du champ Tyrihans, en mer de Norvège. Les acteurs du secteur s'attendent à un rebond rapide et à une reprise des investissements, notamment grâce aux déductions d'impôts accordées par le gouvernement pour les investissements réalisés sur la période 2020-2024 par les entreprises du secteur, pour faire face à la crise économique liée au Covid-19.

Secteur des énergies vertes

Les directives européennes sur l'énergie pour l'horizon 2020 auront pour résultat une augmentation du surplus énergétique en Norvège. La quasi-totalité de la production d'électricité en Norvège provient de l'énergie hydroélectrique (99,6%). De nombreux investissements se font dans l'optimisation des installations existantes et l'augmentation de leur capacité.

L'exploitation de l'énergie éolienne représente le plus grand potentiel à court terme. La stratégie du pays consiste à transférer les savoir-faire de pointe acquis dans l'industrie du gaz/pétrole offshore à l'éolien offshore. Il est projeté d'étendre les parcs éoliens on-shore et offshore : le gouvernement a sélectionné deux sites destinés à l'installation d'éoliennes flottantes et fixes en mer du Nord pour une capacité maximale de 4,5 Gigawatts avec une série d'appel d'offre à venir ; le plus grand parc éolien européen onshore est actuellement en construction dans le Trøndelag. La Norvège renforce également son industrie de l'éolien en se positionnant à l'international, notamment avec des projets aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Brésil.

Parallèlement, le pays investit dans le développement d'une filière "hydrogène propre" (*clean hydrogen*), produit soit par électrolyse à partir d'énergies renouvelables (hydrogène vert), soit par gazéification combinée à la capture et au stockage du carbone (hydrogène bleu). Concernant ce dernier mode de production, le gouvernement a lancé l'ambitieux projet *Longship*.

MARITIME

L'industrie maritime norvégienne est à la pointe en matière de solutions à faible émission et comprend des entreprises compétitives dans tous les segments de cette industrie. Le pays s'est fixé des objectifs élevés en matière de transition énergétique et le secteur naval est totalement intégré à cette stratégie. La Norvège détient la 5ème flotte commerciale et la 2ème plus large flotte offshore du monde ; le secteur maritime est le deuxième plus important pour l'économie norvégienne (après celui des hydrocarbures) ; et les armateurs norvégiens contrôlent 7% de la flotte mondiale.

TAXES ET IMPÔTS

- TVA : taux standard : 25%, taux réduits : 15% et 12% (le taux réduit de 12% est abaissé à 6% du 1/04/20 au 30/06/21).
- Autres taxes liées aux produits de grande consommation, aux produits pétroliers/énergie, et produits liés à l'environnement
- Impôt sur les bénéfices des sociétés : 22% en 2021
- Taux de charges patronales : taux principal de 14,1%
- Taux de charges salariales : taux en fonction du salaire, prélevé à la source
- Taux de cotisation à la sécurité sociale : taux principal de 8,2 % du salaire de l'employé, prélevé à la source

CONSEILS POUR UNE ENTREPRISE SOUHAITANT APPROCHER LA NORVEGE

- Soigner son offre : brochures et site web en anglais
- Savoir communiquer (anglais)
- Passer par un intermédiaire local
- Entretenir des contacts suivis avec son représentant
- S'en tenir à des prix fermes et éviter de « marchander »
- Présenter des garanties de qualité
- Respecter absolument les engagements
- Dans tous les cas, être patient dans la négociation mais rapide dans l'action
- Etre ponctuel dans ses rendez-vous
- Ne pas offrir de somptueux cadeaux d'affaires (pourrait être perçu comme un pot de vin en Norvège)

LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-NORVEGIENNE

La Chambre de Commerce Franco-Norvégienne (CCFN) est une association privée bilatérale, fondée en 1919, dont la mission est de promouvoir les relations économiques et de développer les échanges commerciaux et industriels entre la France et la Norvège. La CCFN est devenue le correspondant unique de la Team France Export (TFE) en Norvège.

L'activité de la CCFN se concentre sur deux pôles principaux :

- Animer le réseau des membres (250 membres et plus de 8 000 contacts en Norvège et en France)
- Assister et conseiller les entreprises françaises et norvégiennes souhaitant développer un courant d'affaires entre les deux pays ainsi que vers les pays nordiques

La Chambre de Commerce Franco-Norvégienne (CCFN) constitue un pôle essentiel dans les relations économiques entre la France et la Norvège. Forte de sa bonne connaissance du milieu économique, du tissu industriel des deux pays ainsi que par sa longue expérience, la CCFN fournit des prestations de services aux entreprises intéressées par les marchés français et norvégien.

GAMME DE SERVICES :

Nous offrons une large gamme de services pour vous aider à développer votre société ou vous implanter en Norvège.

NETWORKING AVEC L'ANIMATION DU RESEAU DES MEMBRES

Un réseau multisectoriel d'experts dynamisé par la CCFN :

- Mise en contact, centralisation et diffusion des offres d'affaires
- Organisation d'événements et de rencontres sociales (ex: gala annuel, séminaires, dégustations)
- Publications diverses (ex: Annuaire des membres, revue de presse)

BUSINESS SUPPORT OFFICE (gamme de services de Business France)

Mise à disposition un chef de projet trilingue de la CCFN pour **représenter votre société française en Norvège** (carte de visite au nom de l'entreprise représentée, ligne téléphonique dédiée, utilisation de l'adresse de la CCFN).

Le chef de projet opère comme le service export de l'entreprise qu'il représente :

- Implantation (CCI Implantation+)
- Test sur Offre (TSO) & Mission de prospection
- Etude ou veille de marché personnalisée
- Voyages d'études (Learning Expeditions)

REPRESENTATION TVA ET ENVOI DE PERSONNEL EN NORVEGE

La Norvège ne fait pas partie du système de TVA de l'Union Européenne. Cela crée ainsi des challenges supplémentaires pour les sociétés françaises réalisant des affaires avec les entreprises en Norvège.

Nous vous proposons un accompagnement complet dans vos démarches auprès des autorités norvégiennes. En toute transparence, nous prenons en charge **l'enregistrement de vos salariés**, les **déclarations d'impôts**, et la **conformité** générale de la situation de vos collaborateurs aux règles norvégiennes afin qu'ils puissent se consacrer à leur mission en toute sérénité.

Nous pouvons également, via nos partenaires, vous proposer un accompagnement pour la recherche de logement, des formations à la culture norvégienne, ou encore des cours de norvégien en entreprise.

Gestion salariale : la CCFN se charge de l'enregistrement auprès des impôts norvégiens, de l'établissement des fiches de paie, des déclarations de fin d'année ainsi que de la mise en relation avec des spécialistes pour les questions sociales.

REPOUDRE A UN APPEL D'OFFRE EN NORVEGE

La CCFN en collaboration avec le cabinet d'avocats norvégien Braekhus vous permet de comprendre comment optimiser ses chances de succès lors de la réponse à un appel d'offres sur le marché norvégien. La CCFN peut vous accompagner à chaque étape du processus de réponse.

En cas d'appel d'offre remporté et le démarrage de vos activités en Norvège, nous vous accompagnons et vous conseillons dans les différentes procédures.

IMPLANTATION EN NORVEGE

La CCFN vous propose les prestations suivantes afin de faciliter votre implantation :

- Domiciliation postale et téléphonique
- Hébergement VIE, mise à disposition d'un espace de travail
- Aide à la création d'une filiale ou d'un bureau de représentation

Pour plus d'informations, contactez-nous :
Chambre de Commerce Franco-Norvégienne
Oscarsgate 27, N-0352 Oslo, Norvège
Tél : +47 22 42 57 00 - Fax : +47 22 42 76 13
ccfn@ccfn.no - www.ccfn.no